



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

1141 *st* MEETING: 7 AUGUST 1964

ème SÉANCE: 7 AOÛT 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1141)	1
Tribute to the memory of Mr. Aleksander Zawadzki, President of the Council of State of the Polish People's Republic.	1
Adoption of the agenda	4
Letter dated 4 August 1964 from the Permanent Representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council (S/5849).	4

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1141)	1
Hommage à la mémoire de M. Aleksander Zawadzki, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne	1
Adoption de l'ordre du jour	4
Lettre, en date du 4 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique (S/5849)	4

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND FORTY-FIRST MEETING

Held in New York, on Friday, 7 August 1964, at 3 p.m.

MILLE CENT QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 7 août 1964, à 15 heures.

President: Mr. Sivert A. NIELSEN (Norway).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1141)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 4 August 1964 from the Permanent Representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council (S/5849).

Tribute to the memory of Mr. Aleksander Zawadzki, President of the Council of State of the Polish People's Republic

1. The PRESIDENT: It is my sad duty to inform the members of the Security Council that the President of the Council of State of the Polish People's Republic, Aleksander Zawadzki, passed away today. President Zawadzki, who was born in 1899, devoted his life to serving his people and his country. May I request the Acting Permanent Representative of Poland to convey to the Polish Government, the Polish people and the family of the late President the deep-felt condolences of the Security Council.

2. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation was profoundly grieved to hear of the untimely death of the President of the Council of State of the Polish People's Republic, Aleksander Zawadzki.

3. On this sad occasion the Soviet delegation offers its sincere condolences to the Polish delegation and the Polish mission to the United Nations. The Soviet people share with the Polish people the full burden of this loss.

4. We, the Soviet people, held in special esteem the activity of Aleksander Zawadzki, who did so much to strengthen and develop brotherly relations between the peoples of Poland and the Soviet Union. The name of Aleksander Zawadzki was well known outside his own country. During the years when he was Head of State the Polish People's Republic did much to promote the principles of peaceful coexistence between countries with different political systems, to achieve progress in the disarmament negotiations, to develop friendly relations among peoples, and to strengthen peace and security, in which all peoples on earth are vitally interested.

Président: M. Sivert A. NIELSEN (Norvège).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1141)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 4 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique (S/5849).

Hommage à la mémoire de M. Aleksander Zawadzki, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai le triste devoir d'informer les membres du Conseil de sécurité du décès du Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, Aleksander Zawadzki, survenu aujourd'hui. Le président Zawadzki, né en 1899, a consacré toute sa vie au service de son pays et du peuple polonais. Je prie le représentant permanent par intérim de la Pologne de bien vouloir transmettre au Gouvernement polonais, au peuple polonais et à la famille du président disparu les condoléances les plus sincères du Conseil de sécurité.

2. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: C'est avec une douleur profonde que la délégation soviétique a appris la nouvelle de la disparition prématurée du Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, Aleksander Zawadzki.

3. La délégation soviétique présente à cette occasion ses condoléances sincères à la délégation polonaise et à la mission polonaise auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple soviétique partage le deuil que cette perte cruelle cause au peuple polonais.

4. Les citoyens soviétiques appréciaient hautement l'activité du président Zawadzki, qui a tant fait pour renforcer et développer les relations fraternelles entre le peuple polonais et le peuple soviétique. Son nom est bien connu même en dehors de son pays. Pendant les années où Aleksander Zawadzki a été le chef de l'Etat, la République populaire de Pologne a beaucoup fait pour le triomphe des principes de la coexistence pacifique des pays ayant des systèmes politiques différents, pour le progrès des négociations sur le désarmement, pour le développement des relations amicales entre les peuples, pour la consolidation de la paix et de la sécurité,

5. We ask the Acting Permanent Representative of the Polish People's Republic to the United Nations to convey to the Government and people of Poland our deepest sympathy in this great sorrow afflicting them.

6. Mr. HAJEK (Czechoslovakia) (translated from French): It is with deep emotion that our delegation has heard the sad news of the death of Aleksander Zawadzki, the President of the Council of State of the Polish People's Republic. In this moment of sadness our delegation, like the Government and people of the Czechoslovak Socialist Republic, feels itself even more closely linked to the brother people of Poland.

7. Through his constructive efforts in many fields of Poland's development and in the struggle for peace and peaceful coexistence between the peoples, the late President played an outstanding role. He played no less a part in the life of the Polish people and in the community of socialist countries. He made a very great contribution to the development of fraternal relations between the peoples of the neighbour countries of Poland and Czechoslovakia, closely linked by ethnic and cultural ties and by a common effort to build socialism and contribute to the victory of peace.

8. Throughout his life Aleksander Zawadzki personified the most noble efforts made by the Polish people in this cause. May I ask my dear friend Mr. Wyzner, the Acting Permanent Representative of the Polish People's Republic, to accept my delegation's condolence and expression of sympathy and to transmit them to his Government and people.

9. Mr. STEVENSON (United States of America): On behalf of my Government, I wish to add our expression of sympathy and of sorrow on the occasion of the death of Aleksander Zawadzki, President of the Council of State of Poland. His long service to the people and to the Government of Poland is known and respected far beyond the borders of his country. I remember personally the good fortune of meeting him and the courtesy that he paid my Government on the occasion of the death of President Kennedy by his presence at the funeral ceremonies in Washington. President of the Council of State for twelve years, he markedly influenced the policy and the progress of his great country.

10. My Government shares the universal sympathy for Poland, for its Government and for the family of the late President.

11. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): It is with great sadness that the French delegation has learnt of the death of the President of the Council of State of the Polish Republic, a country with which France has many ties of long standing.

12. My delegation unreservedly associates itself with the feelings of grief and sympathy expressed by several of my colleagues, and asks the Acting Permanent Representative of the Polish People's Republic

cette cause si chère à tous les peuples du monde entier.

5. Nous prions le représentant par intérim de la République populaire de Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir transmettre au Gouvernement et au peuple polonais nos condoléances les plus sincères à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

6. M. HAJEK (Tchécoslovaquie): C'est avec une émotion profonde que notre délégation a entendu la triste nouvelle du décès du Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, Aleksander Zawadzki. Dans ce moment de tristesse, notre délégation, comme le gouvernement et le peuple de la République socialiste tchécoslovaque, se sent d'autant plus liée au peuple frère de la Pologne.

7. Par ses activités fructueuses dans de nombreux domaines du développement de la Pologne et dans la lutte pour la paix et la coexistence pacifique des peuples, le défunt a joué un très grand rôle; il a joué un rôle également très éminent dans la vie du peuple polonais et dans la communauté des pays socialistes, et il a apporté une contribution très importante au développement de relations fraternelles entre les peuples de deux pays voisins, le peuple polonais et le peuple tchécoslovaque, étroitement unis par des liens ethniques et culturels et par un commun effort pour construire le socialisme et contribuer à la victoire de la paix.

8. Aleksander Zawadzki a, tout au long de sa vie, personnifié les plus nobles efforts que le peuple polonais a faits dans ce sens. Qu'il me soit permis de prier mon cher ami, le représentant permanent par intérim de la République populaire de Pologne, M. Wyzner, d'accepter les condoléances et l'expression de la sympathie de notre délégation, et de les transmettre à son gouvernement et à son peuple.

9. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je tiens à exprimer la tristesse que nous éprouvons de la mort d'Aleksander Zawadzki, président du Conseil d'Etat de Pologne, et la part que nous prenons à ce deuil. Les services qu'il a rendus pendant tant d'années au peuple et au Gouvernement polonais sont connus bien au-delà des frontières de son pays et lui ont acquis un respect mérité. Je me félicite personnellement d'avoir eu le plaisir de le rencontrer et je n'oublie pas la courtoisie dont il a fait preuve à l'égard de mon gouvernement à l'occasion de la mort du président Kennedy, en venant assister aux obsèques à Washington. Président du Conseil d'Etat pendant 12 ans, il a exercé une profonde influence sur la politique et les progrès de sa grande patrie.

10. Mon gouvernement partage les sentiments de sympathie que le monde entier éprouve pour la Pologne, pour son gouvernement et pour la famille du disparu.

11. M. SEYDOUX (France): C'est avec une grande tristesse que la délégation française a appris la mort du Président du Conseil d'Etat de la République polonaise, du président d'un pays avec lequel la France a des liens anciens et nombreux.

12. Ma délégation s'associe sans réserve aux sentiments d'affliction et de sympathie qui ont été exprimés par plusieurs de mes collègues. Elle demande au représentant permanent par intérim de la Répu-

to transmit its condolence to the Government and people of Poland.

13. Mr. JACKLING (United Kingdom): Mr. President, my delegation is grateful to you for the words with which you have expressed the sentiments shared, I am sure, by all members of this Council at the death of the President of the Council of State of the Polish People's Republic.

14. My delegation wishes to convey its condolence to the Polish delegation at this moment of sorrow for the people of Poland, with whom we in Britain have had ties of friendship maintained through many vicissitudes.

15. Mr. BENHIMA (Morocco) (translated from French): His Majesty the King of Morocco has already sent a telegram of condolence to the Polish Government on behalf of the Government and people of Morocco. In addition, I would like to express here in the Security Council the sadness which the Moroccan delegation has felt on hearing the news of the death of Aleksander Zawadzki. We extend our sincere condolence to the Polish delegation. Under Aleksander Zawadzki's leadership, Poland played an important part in international affairs, exerting every effort on behalf of peace and, more specifically, of world-wide disarmament and denuclearization.

16. My country maintains excellent relations with Poland; in particular, I would refer to the great industrial and agricultural successes achieved by the Polish Government, whose outstanding experts are now working to promote prosperity and progress in Morocco.

17. We join the previous speakers in expressing our condolence and the profound sadness felt by our people. I am sure that the many Poles living in my country will have witnessed this feeling on the part of the people of Morocco.

18. Mr. CARVALHO SILOS (Brazil) (translated from French): It is with great grief that the Brazilian delegation has learnt of the death of Aleksander Zawadzki, President of the Council of State of the Polish People's Republic, a country with which Brazil has long maintained ties of deep friendship. Through you, Mr. President, I ask the Polish mission to convey the condolence of the Brazilian mission to the Government of the Polish People's Republic and to the family of President Aleksander Zawadzki.

19. Mr. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivia) (translated from Spanish): Bolivia, like other Latin American countries, maintains diplomatic relations with the Polish People's Republic. Through these friendly relations, my Government and the Bolivian people developed a great admiration for Aleksander Zawadzki, who rendered important services to his country. I accordingly wish to ask the Polish delegation to the United Nations to transmit, on our behalf, the same heartfelt condolence as that already expressed by the representatives who have preceded me.

bligue populaire de Pologne de bien vouloir les transmettre au gouvernement et au peuple polonais.

13. M. JACKLING (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, la délégation du Royaume-Uni vous est reconnaissante d'avoir su si bien exprimer, à l'occasion du décès du Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, des sentiments que, j'en suis certain, tous les membres du Conseil partagent.

14. Ma délégation tient à adresser ses condoléances à la délégation polonaise en cette heure de chagrin pour le peuple de la Pologne, à qui le peuple de la Grande-Bretagne est lié par une amitié qui ne s'est jamais démentie, si nombreuses qu'aient été les vicissitudes.

15. M. BENHIMA (Maroc): Sa Majesté le roi du Maroc a adressé tout à l'heure un télégramme de condoléances au Gouvernement polonais, au nom du gouvernement et du peuple du Maroc. Outre ce télégramme, je voudrais me permettre d'exprimer au sein du Conseil de sécurité toute la tristesse qu'éprouve la délégation marocaine à la nouvelle du décès d'Aleksander Zawadzki et d'exprimer nos sincères condoléances à la délégation polonaise. En plus du rôle que la Pologne, sous la direction d'Aleksander Zawadzki, a joué sur le plan international en déployant tous ses efforts en faveur de la paix, on se souviendra tout particulièrement du rôle que la Pologne, sous la direction d'Aleksander Zawadzki, a joué dans la question du désarmement et en faveur de la dénucléarisation dans le monde.

16. Mon pays entretient avec la Pologne des relations excellentes; je n'en veux pour témoignages que les importantes réalisations industrielles et agricoles du Gouvernement polonais, dont les remarquables experts accomplissent aujourd'hui au Maroc, mon pays, des œuvres de progrès et de prospérité.

17. Nous joignons notre voix à celles qui viennent de se faire entendre et nous renouvelons le sentiment de profonde tristesse de notre peuple. Je suis certain que la nombreuse colonie polonaise qui vit dans mon pays aura été témoin de cette profonde tristesse causée par cette nouvelle.

18. M. CARVALHO SILOS (Brésil): C'est avec une grande peine que la délégation du Brésil a appris la nouvelle de la mort d'Aleksander Zawadzki, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, pays avec lequel le Brésil a, depuis très longtemps, des liens d'amitié profonde. Par votre entremise, Monsieur le Président, je prie la mission de la Pologne de transmettre les condoléances de la mission du Brésil au Gouvernement de la République populaire de Pologne et à la famille du président Aleksander Zawadzki.

19. M. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: La Bolivie, comme d'autres pays d'Amérique latine, entretient des relations diplomatiques avec la République populaire de Pologne; ces relations ont permis à mon gouvernement et à mon pays de ressentir une grande admiration pour Aleksander Zawadzki, qui a rendu de grands services à son pays. De sorte que je ne puis que demander à la délégation de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies de nous associer également aux autres délégations qui ont déjà exprimé des sentiments de condoléance.

20. Mr. ANOMA (Ivory Coast) (translated from French): The courageous people of Poland have just lost their Head of State, Aleksander Zawadzki. We know the role Poland has played in the building of peace; we know how hard-working the Polish people are.

21. My country, like all the other countries represented here, feels sincere grief on this sad occasion of the death of the Polish Head of State. Through you, Mr. President, I would express to the Polish delegation the sorrow and condolence of the delegation of the Ivory Coast.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 4 August 1964 from the Permanent Representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council (S/5849)

22. The PRESIDENT: It will be recalled that at the last meeting of the Council it was agreed that the President should hold informal consultations with members of the Council on the basis of the proposal of the representative of France and in the light of the comments offered thereon by the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics and of the United States and to report to the Council on the outcome of those consultations. The result of the consultations is the following general understanding among the members of the Council:

"The Security Council, for its further consideration of the complaint against the Democratic Republic of Viet-Nam referred to in the letter dated 4 August 1964 from the Permanent Representative of the United States of America to the President of the Security Council, would welcome such information relating to this complaint as the Democratic Republic of Viet-Nam would desire to make available to the Council, either through taking part in the discussion of the complaint in the Council, or in the form which it might prefer. Furthermore, the Security Council would receive in the same manner such information relating to the complaint as the Republic of Viet-Nam would desire to make available to the Council."

23. This aspect of the matter before us having been settled, I shall arrange for the Secretariat to communicate without delay the contents of this general understanding to the Democratic Republic of Viet-Nam, as well as to the Republic of Viet-Nam.

24. Mr. HAJEK (Czechoslovakia): The Security Council has to deal with a grave case of aggression and threat to peace. On 5 August 1964, a large number of United States Air Force aircraft shot at and bombed a series of localities on the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam in the region of Vinh Benthuy, at the estuary of the river Gianh, and in the proximity of the town of Hon Gai, causing casualties among the population. The United States Government, on whose orders this wilful and premeditated aggression, this violation of the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam and this deliberate killing of the Viet-Nameese people took place, attempted to justify its action by asking immediately for an urgent meeting of the Security Council,

20. M. ANOMA (Côte-d'Ivoire): Le peuple valeureux de la Pologne vient de perdre son président, Aleksander Zawadzki. Nous savons quelle part ce pays a prise dans la construction de la paix, quel peuple laborieux est le sien.

21. En cette douloureuse circonstance, mon pays, comme tous les autres pays ici présents, éprouve une sincère douleur devant la perte du chef d'Etat de ce pays. Je voudrais, Monsieur le Président, exprimer par votre entremise à la délégation de la Pologne les sentiments douloureux de la délégation de la Côte-d'Ivoire et lui exprimer également toutes nos condoléances attristées.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 4 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique (S/5849)

22. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil se rappelleront qu'à la dernière séance il a été décidé que, après avoir eu des conversations officielles avec les membres du Conseil sur la base de la proposition du représentant de la France et compte tenu des observations qui ont été présentées à ce sujet par les représentants des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Président ferait rapport au Conseil sur le résultat de ces consultations. Ces entretiens ont permis d'aboutir au texte suivant, qui a été accepté par les membres du Conseil:

"Le Conseil de sécurité, afin de poursuivre l'examen de la plainte contre la République démocratique du Viet-Nam qui a fait l'objet de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 4 août 1964 par le représentant permanent des Etats-Unis, serait désireux de recevoir les renseignements que la République démocratique du Viet-Nam souhaiterait communiquer au Conseil au sujet de cette plainte, soit en prenant part à la discussion au Conseil, soit sous toute autre forme qu'elle préférerait. De plus, le Conseil de sécurité serait disposé à recevoir de la même façon les renseignements que la République du Viet-Nam voudrait communiquer au Conseil au sujet de cette plainte."

23. Cet aspect de la question dont nous sommes saisis étant ainsi réglé, je chargerai le Secrétariat de communiquer sans délai la teneur de cet accord à la République démocratique du Viet-Nam et à la République du Viet-Nam.

24. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Le Conseil de sécurité doit s'occuper d'un grave cas d'agression et de menace contre la paix. Le 5 août 1964, de nombreux avions de l'Armée de l'air des Etats-Unis ont mitraillé et bombardé une série de localités sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam dans la région de Vinh Benthuy, sur l'estuaire de la Gianh, et à proximité de la ville de Hon Gai causant des pertes dans la population. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui a ordonné cette agression voulue et préméditée, cette violation du territoire de la République démocratique du Viet-Nam et ce meurtre délibéré de Vietnamiens, a tenté de justifier son action en réclamant immédiatement la convocation urgente

where it charged the actual victim of aggression, the Democratic Republic of Viet-Nam, with what was called, "an unprovoked attack" on United States vessels on the high seas. In doing so, the United States delegation produced a one-sided statement which, I may point out, at the same time contradicted a great deal of information published on the events by the United States military authorities themselves.

25. The Czechoslovak delegation, at the beginning of this debate, pointed to the one-sided character of the expected United States information, as well as to the fact that the United States authorities were reporting on the alleged Viet-Nameese attack only after they had perpetrated an action which far exceeded the place and size of the alleged attack.

26. Now, certain information has reached our Government confirming our doubts concerning the United States allegations made here in the Security Council, although the full facts about the crime of the aggression may be obtained directly, as a matter of course, only from the victim itself of that attack, namely the Democratic Republic of Viet-Nam.

27. Let me state briefly that the aggression against the territory and people of the Democratic Republic of Viet-Nam was perpetrated by the United States armed forces thousands of miles away from the national boundaries of the United States of America. In order to justify that aggression, the United States Government alleged that an attack had been made on United States vessels on the high seas by Viet-Nameese boats patrolling in the Gulf of Tonkin. By admitting, however, the presence of their war vessels in the Gulf of Tonkin, which is adjacent only to the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam and to that of the People's Republic of China, the United States Government, by implication, proved just one thing, and one thing only, that is, the provocative character of the mission those vessels had to accomplish within that area.

28. According to our information, in fact, on 30 July 1964 those vessels actually violated the territorial waters of the Democratic Republic of Viet-Nam and even shot at the islands of Hon Ngu and Hon Me. In the course of 1 and 2 August 1964, an American destroyer again violated the territorial waters near the shores of the province of Cuang Binh. On 2 August, that same United States vessel had an encounter with patrol boats of the Democratic Republic of Viet-Nam, which chased it from the territorial waters of the Democratic Republic of Viet-Nam.

29. As far as the alleged incident of 4 August 1964 is concerned, the United States version itself seems rather doubtful, thus a statement by the Democratic Republic of Viet-Nam is all the more indispensable for the Security Council.

30. It was, however, just that alleged attack, which, according to the Democratic Republic of Viet-Nam, is a sheer fabrication of the United States Command, that was chosen as a pretext for a large-scale aggression against the coast of the Democratic Republic of Viet-Nam. It really gives great grounds for suspicion

du Conseil de sécurité devant lequel il a accusé la victime même de cette agression, la République démocratique du Viet-Nam, de ce qu'il a appelé "des attaques non provoquées" des navires des Etats-Unis en haute mer. Ce faisant, la délégation des Etats-Unis a présenté les faits unilatéralement dans une déclaration qui, je tiens à le signaler, contredisait en même temps sur bien des points les renseignements que les autorités militaires des Etats-Unis elles-mêmes avaient publiés sur ces événements.

25. Au commencement de ce débat, la délégation tchécoslovaque a signalé le caractère unilatéral des renseignements que les Etats-Unis nous promettaient et elle a souligné également que les autorités des Etats-Unis ne portaient à notre attention la prétendue attaque vietnamienne qu'après avoir commis un acte qui dépasse de loin la zone et l'ampleur de la prétendue attaque.

26. Aujourd'hui, certains renseignements parvenus au Gouvernement tchécoslovaque confirment les doutes que nous avons sur les allégations faites par les Etats-Unis devant le Conseil de sécurité, bien que, naturellement, ce soit seulement la victime de cette attaque même, c'est-à-dire la République démocratique du Viet-Nam, qui puisse nous communiquer directement tous les faits sur ce crime d'agression.

27. Je me contenterai de rappeler brièvement que l'agression perpétrée par les forces armées des Etats-Unis contre le territoire et la population de la République démocratique du Viet-Nam s'est déroulée à des milliers de kilomètres des frontières nationales des Etats-Unis d'Amérique. Afin de justifier cette agression, le Gouvernement des Etats-Unis a prétendu que des bateaux vietnamiens patrouillant dans le golfe du Tonkin avaient attaqué des navires des Etats-Unis en haute mer. Or, en admettant que leurs navires de guerre se trouvaient dans le golfe du Tonkin, que bordent seulement les territoires de la République démocratique du Viet-Nam et de la République populaire de Chine, le Gouvernement des Etats-Unis a implicitement prouvé une chose, et une seule, le caractère provocateur de la mission dont avaient été chargés ces navires dans cette zone.

28. De fait, selon les renseignements dont nous disposons, ces navires ont réellement violé, le 30 juin 1964, les eaux territoriales de la République démocratique du Viet-Nam et ont même ouvert le feu sur les îles de Hon Ngu et de Hon Me. Les 1er et 2 août 1964, un destroyer des Etats-Unis a de nouveau violé les eaux territoriales à proximité de la côte de la province de Cuang Binh. Le 2 août, ce même navire américain s'est rencontré avec les patrouilleurs de la République démocratique du Viet-Nam, qui l'ont chassé des eaux territoriales de leur pays.

29. Pour ce qui est du prétendu incident du 4 août 1964, la version des Etats-Unis elle-même paraît assez discutable et c'est pourquoi il est d'autant plus indispensable que le Conseil de sécurité soit saisi d'un exposé des faits par la République démocratique du Viet-Nam.

30. Néanmoins, c'est justement cette prétendue attaque, fabriquée de toutes pièces, selon la République démocratique du Viet-Nam, par le Commandement des forces armées des Etats-Unis, qui a été choisie pour servir de prétexte à une agression de grande envergure contre la côte de la République dé-

that this alleged Viet-Nameese attack was reported neither to the public nor to the Security Council until after the United States aggression was started and perpetrated. What was the reason for acting so? The United States delegation maintains that the aggression against the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam was an act of legitimate self-defence under Article 51 of the United Nations Charter. The American description itself of the act, however, exceeds the definition in this Article. In the United States version, the alleged Viet-Nameese attack was immediately followed by an equally alleged act of self-defence; the alleged attack was repelled, resulting in the sinking of at least two patrol-boats and the damaging of two others, according to the Pentagon statement published in The New York Times on 5 August 1964. Consequently, had there really been a Viet-Nameese naval attack during the night of 4 August 1964 then it was allegedly followed by an immediate action of defence and even of retaliation against the boats which were said to have undertaken that attack. Thus, even in the United States version, there was no place for any further United States military action in terms of self-defence.

31. Even in the light of that version, the attack by the United States against the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam could not be considered as an act of legitimate self-defence. At the most, it could be qualified, as previous debates in the Security Council in other cases have quite clearly shown, as an act of reprisal; and as we all know and remember, this Security Council, by its resolution of 9 April 1964, "condemns reprisals as incompatible with the purposes and principles of the United Nations".^{1/} And may I be allowed to remind you, Mr. President and all my colleagues, in the debate preceding the adoption of that resolution, the Permanent Representative of the United States, Mr. Stevenson, stated on 6 April 1964:

"My Government has repeatedly expressed its emphatic disapproval of provocative acts and of retaliatory raids, wherever they occur and by whomever they are committed." [1108th meeting, para. 67.]

32. But the United States action against the Democratic Republic of Viet-Nam was actually much worse than the reprisals condemned by the Security Council and, as we saw, by the United States Government. It was an act of naked and brutal aggression. What reason was there, may I ask, immediately after the alleged attack occurred and was repelled—according to the United States version—to attack places hundreds of miles distant from the place where the alleged incident was said to have occurred? Were the Viet-nameese fishermen and their wives and children, may I perhaps ask, such a terrible danger to the powerful Seventh Fleet of the United States, or to the very existence of the United States itself, that the United States was obliged to act immediately, without delay, in self-defence and send out aircraft to kill them?

^{1/} Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964, document S/5650.

mocratique du Viet-Nam. Il nous paraît réellement très suspect que cette prétendue attaque vietnamienne ait été signalée au public et au Conseil de sécurité seulement après le début et l'exécution de l'agression américaine. Pour quelle raison les Etats-Unis ont-ils agi de cette manière? La délégation de ce pays soutient que l'agression contre le territoire de la République démocratique du Viet-Nam est un acte de légitime défense aux termes de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Or, la description même de cet acte, telle qu'elle a été donnée par les Etats-Unis, va bien au-delà de la définition qui figure dans cet article. Dans la version des Etats-Unis, la prétendue attaque vietnamienne a été immédiatement suivie par ce qui aurait été un acte de légitime défense; la prétendue attaque fut repoussée et, au cours du combat, selon le communiqué du Pentagone publié dans le New York Times du 5 août 1964, deux patrouilleurs au moins furent coulés et deux autres endommagés. On peut donc conclure que s'il y avait eu réellement attaque par les bateaux vietnamiens dans la nuit du 4 août 1964, elle aurait été suivie par un acte de défense immédiat et même par un acte de représailles contre les bateaux qui, selon les dires, auraient perpétré cette attaque. De ce fait, même selon la version des Etats-Unis, aucune raison de légitime défense ne justifiait une nouvelle action militaire des Etats-Unis.

31. Même si l'on admet cette version, il est impossible de considérer comme un acte de légitime défense l'attaque menée par les Etats-Unis contre le territoire de la République démocratique du Viet-Nam. Tout au plus peut-on le qualifier d'acte de représailles, comme l'ont montré nettement certains débats que le Conseil de sécurité a consacrés dans le passé à d'autres cas; et, ainsi que nous le savons et nous nous le rappelons tous, ce même conseil de sécurité, par sa résolution du 9 avril 1964 "condamne les représailles comme étant incompatibles avec les buts et principes des Nations Unies"^{1/}. Et je me permettrai de vous rappeler, Monsieur le Président, et à tous mes collègues, qu'au cours du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, l'ambassadeur Stevenson, représentant permanent des Etats-Unis, a déclaré le 6 avril 1964:

"Mon gouvernement a souligné à maintes reprises combien il désapprouvait les actes de provocation et les raids de représailles, où qu'ils aient lieu et quels qu'en soient les auteurs." [1108ème séance, par. 67.]

32. Mais l'acte commis par les Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam est en réalité bien pire que les représailles condamnées par le Conseil de sécurité et, nous l'avons vu, par le Gouvernement des Etats-Unis lui-même. Ce fut un acte d'agression pure et simple, d'agression brutale. Je vous le demande, quelle raison y avait-il, immédiatement après qu'eut lieu et fut repoussée la prétendue attaque — selon la version américaine — d'attaquer des localités situées à des centaines de kilomètres de l'endroit où aurait eu lieu l'incident? Je me permets de vous le demander, les pêcheurs vietnamiens, leurs femmes et leurs enfants constituaient-ils un si grand danger pour la puissante Septième Flotte des Etats-Unis et pour l'existence même des Etats-Unis, que ce pays se soit vu contraint

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964, document S/5650.

33. Having produced a doubtful explanation which failed to impress anyone and to support the claim that the United States action was a defence action, the United States representative spoke in emphatic terms about the mission of his Government in South-east Asia as a mission of peace. He ventured to do this at the very moment when the victims of the recent United States aggression were perhaps still lying unburied and the fires caused by the bombs were perhaps still burning. He spoke here about peace in South-East Asia, here in the same Security Council where not so long ago the representative of Cambodia—who certainly has the right to speak about South-East Asia—accused the United States Government of complicity in aggressive actions against that small South-East Asian country. He ventured to repeat that the peoples of Laos, Viet-Nam and Cambodia wished to be left alone. To whom was he addressing himself? Would he not do better in telling this to his Government, to the Pentagon or to the Central Intelligence Agency? He alleged that the United States is in South-East Asia for the purpose of helping friends to preserve their opportunity to be free. What kind of friends are these? Yesterday it was the Ngo family, with their torture chambers; then it was a military junta; and now it is Khanh, who, in order to save himself from impending fall, has just now proclaimed martial law and suppressed the last vestiges of freedom in the remnant of the territory he holds with United States support, and is trying to create new provocations of war and—following the example set for him by the aggression on the coast of the Democratic Republic of Viet-Nam—unleashing aggressive actions against his neighbours. Tomorrow it may be another puppet, equally as corrupt or possibly even more so, and perhaps more brutal.

34. And what opportunity to be free are they providing, and for whom? We can read here in the United States reports of what kind of opportunity for freedom is being provided and upheld. From thousands of such reports, let me quote from one of the most recent American descriptions of this "freedom" in South Viet-Nam. It is in an article published in a well-known New York weekly, The Reporter, in its issue of 13 August 1964, an article which in principle seems to accept the United States policies in South Viet-Nam:

"The Vietnamese administration"—and this, of course, refers to South Viet-Nam—"during the past year has virtually disintegrated, and most provinces have had no less than four different chiefs. The probity of the national police is at its lowest point. In a land pleading for social reform, the only positive plan advanced by the Social Welfare Ministry is for the legalization of prostitution. Corruption appears even more rampant than before."

May I be permitted to repeat that this is an American testimonial.

35. Against whom are the Americans defending those friends and those splendid freedoms? They speak about foreign infiltration and imported terror; but they are

de prendre, sans le moindre délai, des mesures immédiates de légitime défense et d'envoyer des avions pour les anéantir?

33. Le représentant des Etats-Unis, ayant fourni une explication équivoque qui n'a convaincu personne et n'a nullement étayé l'assertion selon laquelle il s'agirait en l'occurrence d'un acte de légitime défense, a soutenu avec force que la mission de son gouvernement dans l'Asie du Sud-Est était une mission de paix. Il s'est risqué à le faire au moment même où les victimes de la récente agression des Etats-Unis n'avaient peut-être pas encore été portées en terre et où les incendies allumés par les bombes brûlaient peut-être encore. Il a parlé ici même de la paix dans l'Asie du Sud-Est, devant ce même Conseil de sécurité où, il n'y a pas si longtemps, le représentant du Cambodge, qui est certainement qualifié pour parler de l'Asie du Sud-Est, accusait le Gouvernement des Etats-Unis de complicité dans des actes d'agression commis contre ce petit pays de l'Asie du Sud-Est. Il s'est risqué à répéter que les peuples du Laos, du Viet-Nam et du Cambodge souhaitaient qu'on les laissât en paix. A qui s'adressait-il? N'eût-il pas mieux fait de le dire à son gouvernement, au Pentagone, à la Central Intelligence Agency? Il a prétendu que les Etats-Unis se trouvent en Asie du Sud-Est pour aider des amis à conserver la possibilité de rester libres. De quelle sorte d'amis s'agit-il? Hier, c'était la famille Ngo, avec ses chambres de torture; puis ce fut une junte militaire; et maintenant c'est Khanh qui, afin d'éviter la chute qui le menace, vient juste de proclamer la loi martiale, supprime les derniers vestiges de liberté dans ce qui reste de territoire qu'il garde avec l'aide des Etats-Unis et tente de créer de nouvelles provocations de guerre, déchaînant l'agression contre ses voisins, suivant en cela l'exemple qui lui est donné par l'agression sur la côte de la République démocratique du Viet-Nam. Demain, ce sera peut-être un autre fantoche, aussi corrompu, peut-être encore plus corrompu, et peut-être plus brutal.

34. Qu'offrent les Etats-Unis à ces pays pour leur donner la possibilité de rester libres et qui en profitera? Ici même, aux Etats-Unis, nous pouvons lire des rapports sur la manière dont les Etats-Unis contribuent à offrir la possibilité de rester libres. Dans les milliers d'articles consacrés à ce sujet, je citerai un extrait d'une description de cette "liberté" au Viet-Nam du Sud, parmi les plus récentes parues aux Etats-Unis. C'est un article qui a été publié dans le numéro du 13 août 1964 du Reporter, hebdomadaire bien connu de New York, article qui semble en principe accepter la politique des Etats-Unis au Viet-Nam du Sud:

"L'administration vietnamienne" — et il s'agit, bien entendu, du Viet-Nam du Sud — "s'est pratiquement désintégrée au cours de l'année écoulée, et la plupart des provinces n'ont pas eu moins de quatre chefs différents. La probité de la police nationale est à son point le plus bas. Dans un pays qui aspire à une réforme sociale, le seul plan positif qu'ait proposé le Ministère de la protection sociale a trait à la législation de la prostitution. La corruption semble sévir plus que jamais."

Je me permets de répéter qu'il s'agit là d'un témoignage américain.

35. Contre qui les Américains protègent-ils ces amis et ces magnifiques libertés? Ils parlent d'infiltration étrangère et de terrorisme venu de l'extérieur,

not in a position to produce substantial proof that those who are against their fine friends in South Viet-Nam are led or directed or even armed by any foreign Power. On the contrary: their own reports tell the whole world that, in spite of hundreds of thousands of troops armed with United States weapons, in spite of 20,000 United States élite troops participating in Khanh's terrorist actions against the South Viet-Nam patriots and people, more than 75 per cent of the South Viet-Nameese territory is under the control of patriotic forces that armed themselves by capturing American weapons from Khanh's troops.

36. The truth about the United States mission in South Viet-Nam is that, by spending billions of dollars, by keeping thousands of American boys in the role of hated foreign mercenaries, and by sacrificing hundreds of their lives—which everybody will deplore, as we deplore the sacrifice of every human life in a futile, wasteful, dirty war—be committing their prestige they are supporting and maintaining, against the will of the people of South Viet-Nam, the power of a handful of brutal and corrupt individuals whom the people would chase away if it were not for United States military support, and whom the people will eventually chase away, in spite of that support, because the same thing happened, as we know, in many other countries before.

37. This true role of the United States presence in South-East Asia, which has just been adopted as one of the reasons to justify the recent aggression on the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam has, once more, been clearly manifested by that same aggressive action. It was an act contrary to the principles of the Charter, to the decisions by the organs of the United Nations, to the obligations of Member States, and, above all, of the permanent members of the Security Council, as well as to the Agreements adopted at the Geneva Conference,^{2/} the obligations of which are binding upon the United States, as was recognized by them. It is an act unworthy of a permanent member of the Security Council, and an act unworthy, may I be allowed to say, of the American people. It is, moreover, an act of criminal irresponsibility, inciting and aggravating tension, and threatening world peace.

38. The Government and the people of the Czechoslovak Socialist Republic condemn most emphatically the aggression perpetrated by the United States forces against the Democratic Republic of Viet-Nam. In these moments, more than ever, the fullest sympathies and fraternal solidarity of the Government and people of the Czechoslovak Socialist Republic are with the people and Government of the Democratic Republic of Viet-Nam; they are deeply sorry at the loss of lives and are firmly opposed to the repeated United States and Saigon provocations at the borders of the Democratic Republic of Viet-Nam.

39. By acting with restraint, by appealing to the Geneva Conference, the Government and people of

^{2/} Geneva Conference on the problem of restoring peace in Indo-China, held from 8 May to 21 July 1954.

mais ils sont incapables d'apporter la preuve tangible que ceux qui s'opposent à leurs respectables amis du Viet-Nam du Sud sont commandés ou dirigés ou même armés par une puissance étrangère quelconque. Bien au contraire, le monde entier apprend, à la lecture des rapports qu'eux-mêmes publient, qu'en dépit de centaines de milliers de soldats armés par les soins des Etats-Unis, malgré la présence de 20 000 soldats d'élite américains participant aux actes de terrorisme perpétrés par Khanh contre les patriotes et la population du Viet-Nam du Sud, plus des trois quarts du territoire sud-vietnamien sont entre les mains des forces patriotiques, qui se sont procuré des armes en s'emparant de celles que les Etats-Unis avaient fournies aux troupes de Khanh.

36. La vérité sur la mission des Etats-Unis au Viet-Nam du Sud, c'est qu'en dépensant des milliards de dollars, en forçant des milliers de jeunes Américains à remplir le rôle d'odieux mercenaires étrangers, en sacrifiant la vie de centaines d'entre eux (ce que chacun déplore, comme nous déplorons le sacrifice de toute vie humaine dans une guerre vaine, une guerre inutile, une guerre malpropre), en compromettant leur prestige, ils soutiennent et entretiennent, contre la volonté du peuple du Viet-Nam du Sud, le pouvoir d'une poignée d'individus cruels et corrompus que le peuple chasserait sans l'appui militaire des Etats-Unis et que le peuple finira par chasser malgré cet appui, parce que, nous le savons, la même chose s'est déjà produite dans bien d'autres pays.

37. La véritable raison d'être de la présence des Etats-Unis dans l'Asie du Sud-Est, qui vient d'être invoquée comme l'une des raisons qui justifie la récente agression commise sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam, vient une fois de plus de se manifester clairement dans cet acte d'agression. C'est un acte contraire aux principes de la Charte, aux décisions prises par les organes des Nations Unies, aux obligations des Etats Membres de l'Organisation et particulièrement des membres permanents du Conseil de sécurité, contraire également aux décisions de la conférence de Genève^{2/}, dont les engagements lient les Etats-Unis, ainsi qu'ils l'ont reconnu. C'est un acte indigne d'un membre permanent du Conseil de sécurité et indigne, je me permets de le dire, du peuple américain. De plus, c'est l'acte d'un gouvernement qui se dérobe criminellement à ses responsabilités, un acte qui crée et aggrave la tension et qui menace la paix du monde.

38. Le gouvernement et le peuple de la République socialiste tchécoslovaque condamnent avec la plus grande énergie l'agression perpétrée par les forces des Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam. Dans ces moments, plus que jamais, toute la sympathie et la solidarité fraternelle du gouvernement et du peuple de la République socialiste tchécoslovaque vont au peuple et au gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam; ils éprouvent une peine profonde devant les pertes de vie et sont fermement opposés aux provocations répétées des Etats-Unis et de Saigon aux frontières de la République démocratique du Viet-Nam.

39. Par leur modération, par leur appel à la conférence de Genève, le gouvernement et le peuple de la

^{2/} Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, réunie du 8 mai au 21 juillet 1954.

the Democratic Republic of Viet-Nam are setting an example of a constructive, peaceful policy, of an incessant endeavour for a peaceful and just solution of the outstanding international problems in that area. In this, they have the full support of the Government and people of the Czechoslovak Socialist Republic. Their calm and dignified attitude is, in fact, in sharp contrast to the war hysteria of the Khanh clique and, I must say, also to the attitude of the United States Government, which, unfortunately, in the case of the aggression against the Democratic Republic of Viet-Nam, once more displayed brutality, arrogance and hypocrisy.

40. The time has come to reject this attitude which is obsolete in our present period and contrary to the obligation of a State Member of the United Nations. It is up to all Member States and the United Nations itself, to make clear to the United States Government that the days of the colonial gunboat and big stick—and I do not know what else they might be called—policies are gone; that they are condemned and rejected not only by the principles of the Charter, but also by the peoples and public opinion of the world, and that any attempt to revive those policies constitutes a crime—such as the recent aggression of the United States forces against the Democratic Republic of Viet-Nam—the responsibility for which falls fully upon that Government which may undertake it.

41. Mr. STEVENSON (United States of America): I had not expected to address the Council this afternoon, but in view of what has been said by the representative of Czechoslovakia, I feel obliged to address the Council briefly on two points.

42. First, I want to state that there is absolutely no foundation in fact for the wholly false impression which the representative of Czechoslovakia has sought to create, namely that the wilful, the deliberate and the planned attack by North Viet-Nam torpedo-boats against United States ships on the high seas on 2 August—which has been admitted by North Viet-Nam—was nothing more than a natural reply to alleged provocative acts by the United States against North Viet-Nam in the days preceding. He has echoed the efforts of Peking and of Hanoi to avoid responsibility by calling the United States to court charging it with this responsibility. He has alleged, evidently using statements from Hanoi and Peking as source material for his charges, that on the evening of 30-31 July American warships intruded into the territorial waters of North Viet-Nam and shelled the islands of Hon Me and Hon Ngu.

43. This allegation is false. No United States ships intruded into the territorial waters as alleged, nor did United States ships shell the islands referred to or any other North Viet-Name islands on 30-31 July or any other time before or since. On those days the closest American ship was at the 17th Parallel off shore and 120 miles from the site of the alleged action on 30-31 July.

République démocratique du Viet-Nam donnent l'exemple d'une politique constructive et pacifique, d'efforts incessants pour trouver une solution pacifique et juste aux problèmes internationaux qui restent encore en suspens dans cette région. Dans ces efforts, ils ont derrière eux le gouvernement et le peuple de la République socialiste tchécoslovaque. L'attitude calme et digne de la République démocratique du Viet-Nam contraste nettement avec l'hystérie guerrière de la clique de Khanh et, je dois ajouter, également avec l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis qui, malheureusement, dans ce cas d'agression contre la République démocratique du Viet-Nam, a fait preuve une fois de plus de brutalité, d'arrogance et d'hypocrisie.

40. Le moment est venu de mettre fin à un comportement qui est contraire aux obligations d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et qui n'est plus de mise aujourd'hui. Il appartient à tous les Etats Membres et à l'Organisation elle-même de faire bien comprendre au Gouvernement des Etats-Unis que l'époque de la politique canonnière coloniale et du gourdin (et j'ignore de quels autres noms on pourrait la qualifier) est révolue; qu'elle est condamnée et rejetée non seulement par les principes de la Charte mais aussi par les peuples et l'opinion publique du monde, et que toute tentative pour la faire revivre est un crime (et je pense à la récente agression des forces des Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam), un crime dont la responsabilité retombe entièrement sur le gouvernement qui décide de le commettre.

41. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je n'avais pas l'intention de prendre la parole devant le Conseil cet après-midi, mais ce qui vient d'être dit par le représentant de la Tchécoslovaquie m'oblige à relever brièvement deux points.

42. Tout d'abord, je veux affirmer qu'il n'y a absolument aucun fondement à l'impression tout à fait fautive que le représentant de la Tchécoslovaquie a cherché à donner, à savoir que l'attaque volontaire, délibérée et préméditée que les vedettes lance-torpilles du Viet-Nam du Nord ont lancée le 2 août contre les navires des Etats-Unis en haute mer, attaque que le Viet-Nam du Nord a reconnue, n'était que la réaction naturelle à de prétendues provocations des Etats-Unis contre le Viet-Nam du Nord dans les jours précédents. Ce représentant s'est fait l'écho des efforts que déploient Pékin et Hanoi pour éviter la responsabilité de ces actes en la faisant endosser ici par les Etats-Unis. Se référant, de toute évidence, à des déclarations de Hanoi et de Pékin pour étayer ses accusations, il a prétendu que dans la soirée du 30 au 31 juillet des navires de guerre américains ont pénétré illégalement dans les eaux territoriales du Viet-Nam du Nord et ont ouvert le feu sur les îles de Hon Me et de Hon Ngu.

43. Cette allégation est fautive. Aucun navire de guerre américain n'a pénétré dans les eaux territoriales ainsi qu'on le prétend et aucun navire des Etats-Unis n'a bombardé les îles dont il est fait mention, ni aucune autre île nord-vietnamienne les 30 et 31 juillet, ni à n'importe quelle autre date, avant ou après. Ces jours-là, le navire américain le plus proche était en haute mer sur le 17ème parallèle et à 120 milles du lieu où se serait produit le prétendu incident des 30 et 31 juillet.

44. The representative of Czechoslovakia has now even gone so far as to assert that the North Viet-Nameese attack on 4 August may not even have occurred—if I understood him correctly—that it may be nothing more than a myth fabricated by the United States Government. Perhaps because these attacks took place in the dead of night the Hanoi régime thinks they can be hidden from the world.

45. These attacks were very real indeed. The facts concerning them have been publicly described by President Johnson, by the Secretary of Defense, and by me in my remarks at the last meeting of this Council. During the night of 4 August the two American vessels were on patrol in the Gulf of Tonkin in international waters, sixty-five miles from the shore, more than twice as far out in the high seas as on the occasion of the 2 August attack when radar picked up high-speed craft moving rapidly toward the destroyers. Prior to that the destroyers had ascertained that for a number of hours they had been tracked by radar of a type that is carried on torpedo-boats used by the North Viet-Nameese Navy. At firing range, typical torpedo launching manoeuvres were detected. Sonar immediately picked up torpedo tracks and subsequent torpedoes were actually seen passing the destroyers by personnel on the vessels under attack as they were making evasive manoeuvres.

46. Searchlights and gun flashes from the attacking boats were also seen at close quarters by personnel on the vessels under attack and by supporting aircraft, and torpedo-boats themselves were seen in illumination provided by flares dropped by aircraft. Counter fire from the destroyers was continued until contact was lost in the darkness.

47. This attack was very real to those whose lives were in danger. The attack was also extremely serious in the view of my Government, coming as it did less than two days after the previous attack on the Maddox, coming as it did without warning or without provocation, coming as it did on the high seas,

48. There was only one conclusion to be drawn: the attack constituted a planned, a calculated, a deliberate act of military aggression against United States vessels on the high seas, fully as deliberate and more serious in its implications than the daylight attack of 2 August, which the North-Viet-Nameese have admitted.

49. In the circumstances, the United States Government had no choice but to reply. Reply we did. Our reply was limited and relevant to the provocation. The representative of Czechoslovakia has averred that our response to the "non-existent" attack of 4 August should have been limited to, I suppose, also a non-existent defensive fire. I would call his attention to the fact that on 2 August, the United States did limit its response to counter-attack on the torpedo-boats. In order to avert further difficulties, the United States the next day despatched a warning note to North Viet-Nam asking the International Commission for Supervision and Control to transmit it, and releasing it to the Press so that there was no doubt that North Viet-Nam would know about it.

44. Le représentant de la Tchécoslovaquie, si j'ai bien compris, a été jusqu'à soutenir que l'attaque nord-vietnamienne du 4 août n'avait peut-être même pas eu lieu, qu'il ne s'agirait peut-être que d'un mythe fabriqué de toutes pièces par le Gouvernement des Etats-Unis. C'est peut-être parce que ces attaques ont été lancées en pleine nuit que le régime de Hanoi s' imagine pouvoir les cacher au monde.

45. Or, ces attaques ont été tout à fait réelles. Les faits ont été exposés publiquement par le président Johnson, par le Secrétaire à la Défense et par moi-même dans les observations que j'ai présentées à la dernière séance du Conseil. Pendant la nuit du 4 août, les deux navires américains patrouillaient dans le golfe du Tonkin en eaux internationales, à 65 milles de la côte, c'est-à-dire à une distance en haute mer plus de deux fois plus grande qu'à l'attaque du 2 août où le radar détecta des bateaux rapides s'approchant à toute vitesse des destroyers. Avant cela, les destroyers s'étaient aperçus que, pendant un certain nombre d'heures, ils avaient été suivis sur des radars d'un type utilisé sur les torpilleurs de la marine de guerre nord-vietnamienne. A portée de tir, les destroyers détectèrent des manoeuvres caractéristiques de lancement de torpilles. Le sonar releva immédiatement le trajet des torpilles et les torpilles suivantes furent effectivement aperçues passant à côté des destroyers par les équipages des navires attaqués qui manoeuvraient pour les éviter.

46. Les projecteurs et les flammes des canons des navires attaquants ont également été vus de près par les équipages des navires attaqués et par les avions de protection; les vedettes lance-torpilles elles-mêmes sont apparues, illuminées par les fusées éclairantes lancées par les avions. Les destroyers continuèrent à riposter jusqu'à ce qu'ils perdent le contact dans l'obscurité.

47. Cette attaque a été très réelle pour ceux dont la vie était en danger. Mon gouvernement estime lui aussi que cette attaque est très grave, venant moins de deux jours après celle qui avait été lancée contre le Maddox, sans avertissement, sans provocation et en haute mer.

48. On n'en pouvait que conclure que cette attaque constituait un acte d'agression militaire prémédité, calculé, délibéré contre les navires des Etats-Unis naviguant en haute mer, acte aussi pleinement délibéré et plus grave dans ses incidences que l'attaque en plein jour du 2 août, que les Nord-Vietnamiens ont reconnue.

49. Dans ces conditions, le Gouvernement des Etats-Unis se devait de riposter, et il l'a fait. Notre riposte a été limitée et à la mesure de la provocation. Le représentant de la Tchécoslovaquie a affirmé que notre réponse à l'attaque "qui n'a pas eu lieu" du 4 août aurait dû se limiter à un feu défensif qui, je le suppose, n'aurait pas eu lieu lui non plus. Je voudrais appeler son attention sur le fait que, le 2 août, les Etats-Unis ont limité leur réaction à une contre-attaque contre les vedettes lance-torpilles. Afin d'éviter de nouvelles difficultés, les Etats-Unis ont adressé le lendemain au Viet-Nam du Nord une note d'avertissement qu'ils ont demandé à la Commission internationale de surveillance et de contrôle de transmettre et qu'ils ont communiquée à la presse pour bien s'assurer que le Viet-Nam du Nord en aurait connaissance.

50. In spite of this, North Viet-Nam again the next day, this time in the dead of night, attacked our vessels on the high seas, where they have been every night and where they have been for years.

51. In the light of this proof that North Viet-Nam's actions were not casual but deliberate and calculated, we had no choice but to respond by making it impossible for these piratical attacks to continue with impunity.

52. This was a limited, this was a relevant response of self-defence, directed only against the boats and the supporting bases in response to a deliberate assault on our armed forces. I trust that the Government of Czechoslovakia will use all of its influence to persuade its North Viet-Nameese friends to cease their dangerous provocations.

53. We did not on 5 August, nor do we now, seek to extend the conflict in South-East Asia. I said that here at the last meeting; I repeat it again. We sought only to destroy those weapons of war and support facilities which had been used in armed aggression against us. We sought at the same time to demonstrate again to those who seem determined to remain oblivious to the lessons of history that armed aggression, whether in the Gulf of Tonkin or anywhere else, will not be tolerated and will not go unanswered.

54. I had not wanted to comment on the political attack of the representative of Czechoslovakia on the Republic of Viet-Nam, which has been struggling for years to protect itself from aggression from its northern neighbours. It is with some exercise of patience that I confine myself to pointing out that we have listened to the representative of Czechoslovakia make a typical communist attack on a free people trying to defend themselves from communist attack. Let me remind the representative of Czechoslovakia that the Charter to which he refers with such reverence does not condemn the efforts of people to preserve their independence from aggressive neighbours. Its purpose, and the reason for the existence of this Council, is to protect independence and freedom. It is not a cloak; it is a shield.

55. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): The French delegation listened with the greatest attention to the statement made at the last meeting by the representative of the United States concerning the incidents which have occurred during the last few days in the Gulf of Tonkin. My delegation has noted Mr. Stevenson's statement that, while the Government of the United States found itself obliged to take positive measures in this instance, these measures would remain limited. My delegation has supported the suggestion, unanimously approved by our colleagues, that a hearing should be given to any observations and explanations which the representatives of the Democratic Republic of Viet-Nam and of the Republic of Viet-Nam might deem it necessary to make.

56. This being said, my delegation believes that it should today set forth the general considerations guiding it in the examination of this serious matter.

57. While public opinion is deeply disturbed and self-questioning with regard to these events, what it fears above all is their possible consequences. The main problem, in fact, is that of the future. A series

50. Malgré cette note, le Viet-Nam du Nord, le lendemain encore, mais cette fois en pleine nuit, a attaqué nos navires en haute mer où, depuis des années, ils se trouvent chaque nuit.

51. Nous avons donc la preuve que les actes du Viet-Nam du Nord n'étaient pas fortuits mais prémédités et calculés, et il ne nous restait d'autre solution que de réagir pour empêcher que ces attaques de piraterie ne se renouvellent impunément.

52. Ce fut une réaction de légitime défense limitée et appropriée, dirigée uniquement contre les bateaux et leurs bases de ravitaillement, en réponse à une attaque délibérée contre nos forces armées. Je compte que le Gouvernement tchécoslovaque usera de toute son influence pour persuader ses amis nord-vietnamiens de cesser leurs dangereuses provocations.

53. Nous n'avons pas cherché, le 5 août, et nous ne chercherons pas maintenant à étendre le conflit dans l'Asie du Sud-Est. Je l'ai dit ici l'autre jour; je le répète aujourd'hui. Nous avons seulement cherché à détruire les armes de guerre et les bases qui ont servi à une agression armée contre nous. Nous avons cherché en même temps à démontrer une fois de plus à ceux qui semblent décidés à oublier les leçons de l'histoire que l'agression armée, que ce soit dans le golfe du Tonkin ou ailleurs, ne sera pas tolérée et ne restera pas sans réponse.

54. Je n'avais pas l'intention de relever l'attaque politique du représentant de la Tchécoslovaquie contre la République du Viet-Nam, qui, depuis des années, lutte pour se protéger contre l'agression de ses voisins du nord. Je ferai preuve de patience et me bornerai à signaler que nous avons écouté le représentant de la Tchécoslovaquie se livrer à une attaque communiste typique contre un peuple libre qui essaie de se défendre des attaques communistes. Je me permets de rappeler au représentant de la Tchécoslovaquie que la Charte à laquelle il se réfère avec tant de respect ne condamne pas les efforts qu'un peuple déploie pour sauvegarder son indépendance contre des voisins agressifs. L'objet de la Charte et la raison d'être de ce conseil sont de protéger l'indépendance et la liberté. La Charte n'est pas un manteau, c'est un bouclier.

55. M. SEYDOUX (France): La délégation française a écouté avec la plus grande attention l'exposé fait à la dernière séance du Conseil, par le représentant des Etats-Unis sur les incidents qui se sont produits ces jours derniers dans le golfe du Tonkin. Elle a pris note du fait que M. Stevenson a déclaré que, si le Gouvernement des Etats-Unis s'était trouvé dans l'obligation de prendre en l'occurrence des mesures positives, celles-ci demeureraient limitées. Elle a appuyé les suggestions faites, et qui ont recueilli l'approbation unanime de nos collègues, pour que puissent être entendues les observations et les précisions que jugeraient nécessaire d'apporter les représentants de la République démocratique du Viet-Nam et les représentants de la République vietnamienne.

56. Cela dit, elle croit devoir dès aujourd'hui formuler les considérations générales qui la guident dans l'examen de cette grave affaire.

57. Si l'opinion est profondément troublée, si elle s'interroge sur les événements, elle redoute surtout leur évolution. Le problème principal est bien celui de l'avenir. Je constate qu'une suite d'actions et

of actions and reactions has been taking place, on a progressively expanding scale; tension is rising in this part of the world at an increasingly alarming rate, and the maintenance of peace in South-East Asia is thereby jeopardized. Our principal concern is that the States whose populations are only too obviously suffering should cease to be a battlefield for the confrontation of conflicting camps. Our objective is to bring about a true restoration of the peace, integrity and independence of these countries and to re-establish supervised rules of non-intervention in the domestic affairs of States.

58. Our aim is to return to strict respect for the 1954 Agreements and finally to achieve the true pacification of the States which formerly constituted Indo-China.

59. We are convinced that, in the circumstances, the only possible solution is a political one: negotiations, and therefore a conference, must be held between the Powers concerned, if that part of the world is to be preserved from a recurrence of events of this kind, which would have incalculable consequences. As the President of the French Republic stated last July, in referring specifically to the possibility of the complications which have just supervened: "Since war can settle nothing, it is necessary to make peace."

60. Mr. HAJEK (Czechoslovakia): I wish to apologize for taking the time of my colleagues to make a second intervention at this meeting, but I would like to make two points in answer to what has been said by the United States representative, Mr. Stevenson, to whose speech I and my delegation listened with the utmost interest, as we always do to all his speeches and to the speeches of all our colleagues.

61. The purpose of the intervention of the delegation of the Socialist Republic of Czechoslovakia was to set the facts straight and to point to certain inconsistencies in what has been presented by the United States delegation to justify its armed action against the shores of the Democratic Republic of Viet-Nam.

62. First of all, since the beginning, when the first reports from official sources appeared, my delegation was puzzled by certain inconsistencies and certain conflicting elements in those reports, especially concerning the circumstances under which the alleged attack on the night of 4 August took place. Knowing the high intelligence of my colleagues, I am sure that these inconsistencies did not escape them, and I would not like to waste their time because they certainly have become more apparent. However, if it were so wished, I could read some of them from the statements which were published immediately after the attack. However, I am sure that my colleagues are aware of them and that they have noticed them.

63. It was in view of these conflicting reports that were received from United States official sources on 5 August that my delegation was compelled to doubt the exactitude of what has been said in order to justify the attack on the Democratic Republic of Viet-Nam.

64. Moreover, another point which I made in my first statement here and later repeated, and which I wish again to recall, was the haste with which these actions,

de réactions vient de se dérouler, gagnant chaque fois en ampleur, et que la tension monte dans cette partie du monde à un rythme de plus en plus alarmant, mettant en cause le maintien de la paix dans le Sud-Est asiatique. Notre souci majeur est que les Etats, dont les populations ne souffrent que trop visiblement, cessent de servir de champ de bataille où s'affrontent des rivalités. Notre objectif est le retour sincère à la paix, à l'intégrité et à l'indépendance de ces pays, à l'établissement de règles contrôlées de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

58. Notre but est de revenir au respect strict des accords de 1954 et d'aboutir enfin à une véritable pacification des Etats qui composaient autrefois l'Indochine.

59. Notre conviction est qu'il n'y a, en la circonstance, de solution que politique; il faut aboutir à une négociation et donc à une conférence entre les puissances intéressées, afin de préserver cette partie du monde du retour de tels événements qui auraient des conséquences incalculables. Ainsi que l'a dit, en juillet dernier, le Président de la République française, en invoquant précisément l'éventualité des complications qui viennent de se produire, "puisque la guerre ne peut pas trancher, il faut faire la paix".

60. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Je m'excuse d'abuser du temps de mes collègues en intervenant une seconde fois au cours de cette séance, mais j'aimerais répondre sur deux points à ce que vient de dire le représentant des Etats-Unis, M. Stevenson, dont ma délégation et moi-même avons écouté le discours avec la plus grande attention, comme nous le faisons toujours pour toutes ses interventions et celles de tous nos collègues.

61. L'intervention de la délégation de la République socialiste tchécoslovaque avait pour objet de mettre les choses au point et de signaler certaines contradictions dans les arguments avancés par la délégation des Etats-Unis pour justifier l'intervention armée des forces américaines contre la côte de la République démocratique du Viet-Nam.

62. Tout d'abord, dès les premiers communiqués publiés de sources officielles, ma délégation a été intriguée par certaines inconsistances et certaines contradictions dans ces communiqués, notamment en ce qui concerne les circonstances dans lesquelles s'est produite la prétendue attaque de la nuit du 4 août. Connaissant la perspicacité de mes collègues, je suis sûr que ces contradictions ne leur ont pas échappé et je ne voudrais pas leur faire perdre leur temps, car ces contradictions deviennent certainement plus apparentes. Néanmoins, si tel est leur désir, je pourrais en lire quelques-unes dans les déclarations qui ont été publiées aussitôt après l'attaque. Mais je suis certain que mes collègues les connaissent et qu'ils s'en sont aperçus.

63. C'est à cause de ces rapports contradictoires publiés de sources officielles aux Etats-Unis le 5 août que ma délégation a été forcée de mettre en doute l'exactitude de ce qui a été dit pour justifier l'attaque contre la République démocratique du Viet-Nam.

64. De plus, un autre point que j'ai signalé dans ma première intervention ici, sur lequel je suis revenu par la suite, et que je veux encore rappeler, c'est

hundreds of miles away from the place of the alleged attack, took place, actions which could not possibly have limited themselves to repelling the attack and to destroying the attacking instruments. Even more, the official report by the Pentagon of the alleged incident contained at the same time the corresponding defensive answers which led to the destruction and to the damage of so many boats on the other side. I would like to add that in the United States version itself the defensive answer was contained, and consequently the action that followed did not correspond either to the place, the scope or the size of the alleged attack.

65. Moreover, what I was questioning in my first statement—and I did not receive any answer on this—was the haste with which that retaliatory action was undertaken, without notifying the public or the Security Council in advance. I was questioning whether there was any extreme danger to the United States which would have justified such action, if there was any justification. That was the point, and I think the answer of our United States colleague was not exactly pertinent.

66. As far as concerns his second point, it related to the attempt to justify this attack by a certain reference to the American mission in South-East Asia, in connexion with which I simply confronted those words with facts as they are reflected in American sources, which are non-communist. Therefore, I would say that it was a little too superficial to reply that this was communist propaganda, or something of the kind. The facts were not disproved. The facts are contained in American reports, and I am sure that Mr. Stevenson knows much more about those facts because he knows much more about classified reports on them than the public or any one of us can know.

67. I apologize for having taken up the time of the Council in order just to explain what were the reasons which compelled us to make the points we did make in our previous statement, and how we understood the answer which the United States representative was kind enough to give.

68. Mr. STEVENSON (United States of America): I also apologize for detaining the Council further, but I must express my appreciation to the representative of Czechoslovakia for his explanatory remarks. He said, however, that Czechoslovakia had had no answer to its question why the United States acted with such haste. The answer is the haste with which our ships were twice attacked. How long do we have to wait? Until one of our ships is sunk and we are all on the precipice of war with all its incalculable consequences?

69. I also took note of the remark by the representative of France, who said—and I think properly—that the main problem is the future, and that he had noted with approval my statement at the last meeting that if the United States was forced to take measures they would be limited. That is true. He said, further, that the countries of that troubled area should return to peace and independence assured by scrupulous respect for the 1954 Agreements. I just want to add, before this

la hâte avec laquelle ces actes ont été exécutés à des centaines de kilomètres de l'endroit où l'attaque aurait eu lieu, et où il ne s'agissait plus, de toute évidence, de se borner à repousser l'attaque et à détruire les instruments de l'attaque. Bien plus, dans le rapport officiel du Pentagone, on englobe dans le prétendu incident les réactions défensives correspondantes qui ont causé la destruction de tant d'unités navales et endommagé tant d'autres unités navales de l'autre partie. J'ajouterais que dans la version même des Etats-Unis on parle de réaction défensive et, de ce fait, les mesures prises par la suite ne correspondaient ni à l'endroit, ni à l'ampleur ni à l'envergure de la prétendue attaque.

65. Enfin, la question que j'avais posée dans ma première intervention — et aucune réponse ne m'a été donnée — avait trait à la hâte avec laquelle ces mesures de représailles ont été exécutées, sans que notification en ait été faite au préalable au public ou au Conseil de sécurité. Je demandais s'il existait un danger extrême pour les Etats-Unis qui eût justifié une telle action, si elle peut être justifiée. C'est là le point qu'il fallait éclaircir et, à mon avis, la réponse de notre collègue des Etats-Unis n'était pas exactement pertinente.

66. Pour ce qui est du deuxième point qu'il a soulevé, il s'agissait de la tentative faite par les Etats-Unis pour justifier cette attaque en invoquant leur mission dans l'Asie du Sud-Est et, à ce propos, je me suis contenté de confronter ces paroles aux faits, tels qu'ils sont exposés dans des sources américaines qui ne sont pas communistes. Je dirai donc qu'il est un peu trop superficiel de répondre que c'est là de la propagande communiste, ou quelque chose d'approchant. Les faits n'ont pas été réfutés. Ces faits sont contenus dans des rapports américains et je suis certain que M. Stevenson en sait beaucoup plus sur ces faits parce qu'il en sait beaucoup plus sur les rapports secrets que le public ou l'un quelconque d'entre nous.

67. Je m'excuse d'avoir pris le temps du Conseil simplement pour expliquer quelles étaient les raisons qui nous avaient forcé à soulever ces points dans notre intervention antérieure et pour dire comment nous comprenions la réponse que le représentant des Etats-Unis a eu l'amabilité de donner.

68. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je m'excuse moi aussi de retenir encore l'attention du Conseil, mais je tiens à exprimer mes remerciements au représentant de la Tchécoslovaquie pour ses remarques explicatives. Néanmoins, il a dit que la Tchécoslovaquie n'avait pas obtenu de réponse lorsqu'elle avait demandé pourquoi les Etats-Unis avaient agi avec une telle hâte. La réponse est la hâte avec laquelle nos navires ont été attaqués à deux reprises. Combien de temps faut-il que nous attendions? Que l'un de nos navires soit coulé ou que nous nous trouvions tous au bord de la guerre, avec toutes ses conséquences incalculables?

69. J'ai aussi pris note de la remarque du représentant de la France qui a dit, et très justement à mon avis, que le problème principal est l'avenir et qu'il avait pris note, en s'en félicitant, de la déclaration que j'avais faite à la dernière séance, dans laquelle j'avais indiqué que si les Etats-Unis étaient dans l'obligation de prendre des mesures, celles-ci demeureraient limitées. Cela est vrai. Il fallait, a-t-il ajouté, que les pays de cette région troublée

meeting concludes, that you will find us ready to cooperate 100 per cent with that proposition. Let North Viet-Nam leave its neighbours alone, let it comply scrupulously with the 1954 Agreements, and the United States, as well as South Viet-Nam, will have no cause for military defensive measures. And no one will be happier than my Government when peace and independence are restored and assured to South Viet-Nam and to Laos, because the peace and the security and the independence of South-East Asia is the reason, and the only reason, that there is any United States presence in that area.

70. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Some of the remarks made by the United States representative at today's meeting of the Council call for a reaction from me.

71. Whenever, instead of a business-like analysis of arguments adduced here in the Council, attempts are made to reject them, as a typical communist attack, in the words of Mr. Stevenson, our immediate reaction is that our opponents' arguments are running out or exhausted. We have long been used to this situation.

72. When there is nothing more to say on the substance, we are presented with this version. We are proud to represent here the countries which were the first in the history of mankind to inscribe on their banners the device of freedom, happiness and true independence for all mankind and equal rights for nations large and small.

73. We are therefore proud to be reminded of the cause which we are defending in the interests of all freedom-loving mankind. We are not going to adopt the same tactics, and we are not going to attach to the arguments of the United States representative the labels which we could with much greater and with real justification apply to the entire platform he is trying to defend here—labelling it imperialist argumentation in defence of imperialist policy, the policy of oppressing, enslaving and plundering peoples.

74. We are not going to distract the Council from the basic issues and tasks with which it is now dealing. The issue here is not a clash of ideologies but the fact that under the United Nations Charter and in observance of these principles, and in accordance with the international obligations which the United States assumed under the Geneva Agreements, we are entitled to demand—as we did in the Council at its last meeting—that the United States Government immediately cease military operations against the Democratic Republic of Viet-Nam.

75. With regard to the stubborn attempts which the United States representative is still making to foist upon the Security Council what we have already described as his one-sided version, we say again that on the evidence we already have it is impossible not to condemn the actions of the United States, which has sent its navy to the Gulf of Tonkin.

76. As we said, the Soviet Government most strongly condemns the bombing by United States armed forces

connaissent à nouveau la paix et l'indépendance, garanties par le strict respect des accords de 1954. Je tiens à dire avant que cette séance se termine que l'on nous trouvera prêts à y coopérer sans la moindre restriction. Que le Viet-Nam du Nord cesse d'importuner ses voisins, qu'il se conforme strictement aux accords de 1954, et les Etats-Unis aussi bien que le Viet-Nam du Sud n'auront aucune raison de prendre des mesures militaires défensives. Et nul ne sera plus heureux que mon gouvernement lorsque la paix et l'indépendance seront rendues et garanties au Viet-Nam du Sud et au Laos, parce que la paix, la sécurité et l'indépendance de l'Asie du Sud-Est sont la raison, et l'unique raison de la présence des Etats-Unis dans cette région.

70. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Quelques-unes des observations présentées tout à l'heure par le représentant des Etats-Unis m'obligent à lui répondre.

71. Chaque fois que — nous en avons l'habitude — l'argumentation soumise au Conseil, au lieu d'être examinée avec sérieux, est repoussée d'emblée ici sous le prétexte qu'il s'agit d'une attaque communiste typique, comme l'a dit tantôt M. Stevenson, nous sentons tout de suite que nos adversaires sont à court d'arguments.

72. Quand on n'a plus rien à dire sur le fond, c'est cette version qu'on nous propose. Certes, nous sommes fiers de représenter ici des pays qui, les premiers dans l'histoire de l'humanité, ont inscrit sur leurs drapeaux la lutte pour la liberté, le bonheur et l'indépendance réelle de toute l'humanité, la lutte pour l'égalité en droits de toutes les nations, grandes ou petites.

73. Nous sommes donc heureux que l'on nous rappelle la cause que nous défendons dans l'intérêt de toute l'humanité éprise de liberté. Mais nous ne suivrons pas le représentant des Etats-Unis sur ce terrain: nous n'emploierons pas les étiquettes que nous serions parfaitement fondés à apposer sur toute la thèse qu'il cherche à soutenir ici, nous ne dirons pas qu'il a usé d'arguments impérialistes pour défendre une politique impérialiste, une politique d'oppression, d'envasement et de pillage des peuples.

74. Mais nous ne voulons pas détourner l'attention du Conseil des problèmes fondamentaux dont il a à connaître aujourd'hui. Il ne s'agit pas ici d'un conflit d'idéologies; l'affaire se ramène à ceci: dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du respect de ses principes, dans le cadre des obligations internationales que les Etats-Unis ont assumées en vertu des accords de Genève, nous sommes en droit d'exiger du Gouvernement des Etats-Unis — comme nous l'avons fait à la dernière séance du Conseil — qu'il cesse immédiatement ses opérations militaires contre la République démocratique du Viet-Nam.

75. Le représentant des Etats-Unis a beau multiplier ses tentatives pour imposer d'emblée au Conseil de sécurité sa version unilatérale — nous l'avons déjà relevé — des faits, nous devons répéter que, si l'on s'en tient à ce qui est déjà connu, on ne peut manquer de condamner l'action des Etats-Unis, qui ont envoyé leur flotte de guerre dans le golfe du Tonkin.

76. Le Gouvernement soviétique, nous l'avons déjà dit, condamne catégoriquement le bombardement,

of targets on the coast of the Democratic Republic of Viet-Nam. We continue to consider that such actions can only be described as aggressive.

77. The stubborn attempts made at this meeting by the United States representative to force upon us the view that all these actions were taken in exercise of the lawful right of self-defence conferred by the Charter are groundless and unfounded.

78. Even sufficiently authoritative United States sources—and I think the United States representative considers authoritative a statement made at a press conference by the United States Secretary of Defense, Mr. McNamara—do not deny the account which I gave at the beginning of my statement and which the Czechoslovak delegation also gave at this meeting. This source does not deny that the actions taken by the United States were taken in retaliation.

79. These are the very words spoken by Mr. McNamara, as transcribed at the press conference: "In retaliation for this unprovoked attack on the high seas, our forces have struck the bases used by the North Viet-Nameese patrol craft".^{3/}

80. We shall postpone for the time being a detailed analysis of all that took place on 1 and 4 August. We have already said here—and this has been emphasized by the representative of Czechoslovakia and then by the representative of France at this meeting—that we need information to give us a complete picture of all that happened on these dates, and then we shall revert to the numerous details, some of which, as we already have noted in our statement at the last meeting of the Council, are odd, to say the least.

81. However, as I said, this is the evaluation given by Mr. McNamara in his statement.

82. The difference between the right of self-defence and the right of retaliation is quite obvious to any first-year student at any law school or any institution of legal studies.

83. In fact, contemporary international law categorically denies and rejects a right of retaliation. The recognition of the right of self-defence in Article 51 of the United Nations Charter *ipso jure* precludes the right of retaliation, which—how can one disbelieve the United States Secretary of Defense?—was the basis for these actions, about which the Secretary of Defense should be better informed than anyone else.

84. It is consequently out of the question that the actions which culminated in the bombing of the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam could have been done in self-defence or covered by that concept.

85. As has rightly been noted here, and as we have already said earlier, we strongly condemn these actions and call them acts of aggression against a sovereign State—the Democratic Republic of Viet-Nam.

86. This is why the arguments we have had to listen to here from the United States representative for the

par les forces armées des Etats-Unis, d'installations situées sur les côtes de la République démocratique du Viet-Nam. A notre avis, il s'agit là d'actions agressives — on ne peut les qualifier autrement.

77. Les tentatives opiniâtres que le représentant des Etats-Unis a faites à la présente séance pour nous imposer son point de vue selon lequel toutes ces mesures auraient été prises dans l'exercice du droit de légitime défense, prévu par la Charte, sont vaines et sans fondement.

78. Aux Etats-Unis mêmes, des sources dûment autorisées — et je pense que le représentant des Etats-Unis reconnaîtra l'autorité qui s'attache à la déclaration faite à sa conférence de presse par le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. McNamara — ne nient pas la thèse soutenue ici tout d'abord par la délégation soviétique puis, à la présente séance, par la délégation tchécoslovaque. Ce porte-parole ne nie pas le fait que les actions qui ont été entreprises par les Etats-Unis l'ont été en guise de représailles.

79. Voici ce qu'a dit textuellement M. McNamara, d'après le compte rendu de sa conférence de presse: "A titre de représailles contre cette attaque injustifiée en haute mer, nos forces ont attaqué les bases utilisées par les navires patrouilleurs du Viet-Nam du Nord".^{3/}

80. Je n'analyserai pas en détail pour l'instant tout ce qui s'est passé les 1er et 4 août. Nous avons déjà dit, et les représentants de la Tchécoslovaquie et de la France l'ont souligné à la présente séance, qu'il est nécessaire d'avoir des renseignements qui nous permettent de dresser un tableau complet de tout ce qui s'est passé pendant ces jours-là; nous reviendrons alors sur quantité de détails, dont quelques-uns, nous l'avons relevé à la dernière séance du Conseil, sont pour le moins étranges.

81. Voici donc l'appréciation qui a été donnée, je viens de le noter, dans la déclaration de M. McNamara,

82. Tout étudiant de première année de droit connaît très bien la différence entre le droit de légitime défense et le droit de représailles.

83. A ce propos, le droit international contemporain nie et rejette catégoriquement le droit de représailles: en reconnaissant le droit de légitime défense à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, il nie par là même le droit de représailles en vertu duquel — comment ne pas en croire le Secrétaire à la défense des Etats-Unis? — ont été entreprises les actions dont le Secrétaire à la défense doit être informé mieux que quiconque.

84. Par conséquent, il n'est point question que les actions consistant à bombarder le territoire de la République démocratique du Viet-Nam aient été dictées par un souci de légitime défense ou qu'elles puissent entrer dans le cadre de cette notion.

85. Comme on l'a fait relever ici à juste titre et comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous condamnons fermement ces actions et nous les qualifions d'actes d'agression contre un Etat souverain, la République démocratique du Viet-Nam.

86. Voilà pourquoi les raisonnements, que nous avons déjà entendus trois fois, du représentant des

^{3/} Passage quoted in English by the speaker.

^{3/} Passage cité en anglais par l'orateur.

third time do not hold together. This is why it is obvious to any unprejudiced person, even on the basis of what the United States itself has put forward here and before we have a complete picture of all that happened on these dates, that he can and must come to the conclusion reached by the Soviet Government, which decisively condemns these aggressive actions, and to the conclusion reached by the Czechoslovak representative in his statement. All attempts to misrepresent the true facts are unfounded and naturally cannot deceive anyone.

87. These are the comments which I have again been obliged to make on the latest statement by the United States representative.

88. The PRESIDENT: This meeting will now be adjourned, and the President will call the next meeting after fixing a date and time, in consultation with the members of the Council.

The meeting rose at 5.40 p.m.

Etats-Unis ne reposent sur rien. Voilà pourquoi il est évident pour tout homme non prévenu que, en partant de ce qui a été exposé ici par les Etats-Unis mêmes et sans attendre le tableau complet de ce qui s'est passé ces jours-là, on peut et on doit conclure comme l'a fait le Gouvernement soviétique, qui a condamné énergiquement ces actes d'agression, et comme l'a fait le représentant de la Tchécoslovaquie dans son intervention. Et toutes les tentatives pour déformer la réalité des faits sont sans fondement et ne pourront évidemment tromper personne.

87. Telles sont les observations que je me suis vu obligé de présenter à la suite de la dernière intervention du représentant des Etats-Unis.

88. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vais maintenant lever la séance et je convoquerai le Conseil une fois fixées la date et l'heure de la prochaine séance, après avoir consulté les membres du Conseil.

La séance est levée à 17 h 40.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.